

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAOU (Ydes)

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Philippe SERRE (Saignes) à Éric MOULIER (Saignes), Joëlle Noël (Trémouille) à Catherine BARRIER (Saignes), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Clotilde JUILLARD

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 14 février 2023

20230220015DE

ADHESION COMM'UNE OPPORTUNITE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Sumène Artense Communauté et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé « Accès Santé Nord Cantal » collaborent depuis plusieurs années pour améliorer l'offre de soins du territoire. L'outil « Comm'Une Opportunité » a été identifié pour assurer la promotion du territoire et faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Le projet est de combiner la promotion du territoire et la diffusion d'offres d'emploi à destination des professionnels de santé sur un seul outil.

Les objectifs répondant à cette demande sont :

- Publier des offres d'emploi via cet outil,
- Rendre visible la communauté de communes auprès des professionnels de santé,
- Lutter contre la désertification médicale,
- Répondre à l'inquiétude des administrés vis-à-vis de la prise en charge de leur santé.

Il est important de noter que cet outil est tout service d'activité et non spécifique au domaine de la santé.

Le coût annuel d'adhésion à Comm'Une Opportunité est de 2 366,00€ HT et permet la diffusion de 10 annonces.

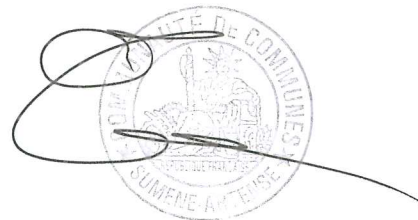
Il est proposé au Conseil de valider l'adhésion à Comm'Une Opportunité pour l'année 2023 pour un montant de 2 366,00€ HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR autorise Monsieur le Président à adhérer à Comm'Une Opportunité pour l'année 2023 pour un montant de 2 366,00€ HT et signer toutes pièces utiles à cette démarche.

RF PREFECTURE D AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2023
015-241501055-20230220-20230220015DE-DE

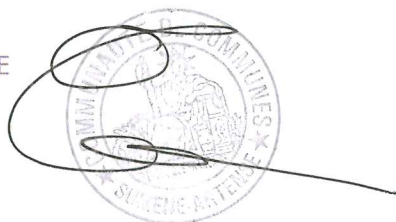
Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 20 février 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le **27 FEV. 2023**
Affichée ou notifiée le **27 FEV. 2023**
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.